



P. 10
Les métallos à Tanger
avec Jean-Claude Mailly



P. 14
USM du Nord :
embellie en vue



P. 19
Une avancée historique
pour l'Europe syndicale

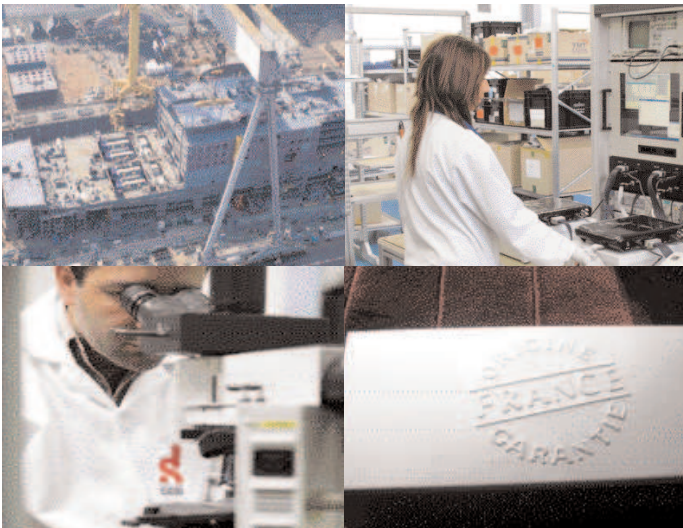
Fédération FO de la métallurgie

LE JOURNAL



LA CONFÉRENCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE AU RAPPORT





Tokheim Heillecourt :
mobilisés pour se développer 18
Une coordination internationale
pour préparer Bruxelles 18

InFOs
Une avancée historique pour
l'Europe syndicale 19
Les résultats de FO lors
des élections professionnelles 20
FO progresse lors des élections professionnelles
des DUP 22

Vos droits
Le travailleur de nuit 23

Editorial 3

Le dossier
La Conférence Nationale de l'Industrie
au rapport 4-9

Actualité syndicale
Les métallos à Tanger avec Jean-Claude Mailly 10
USM du Nord : embellie en vue 14
Toyota Onnaing : un syndicat qui compte 16
Le nouveau module formation a pris son envol 17
Le groupe jeunes toujours dynamique 17

Chiffres à connaître

> SMIC horaire brut :	9,22 euros	sur les 12 derniers mois (+ 2 % hors tabac).
> SMIC brut mensuel :	1398,37 euros	> Chômeurs :
> Plafond de la sécurité sociale :	3 031 euros par mois (pour l'année 2012 : 36 372 euros)	2 884 500 (catégorie A, au 26 avril 2012)
> Coût de la vie :	+0,2 % en avril (+0,2 % hors tabac); +2,1 % en glissement	> Indice de référence des loyers :
		122,37 (1 ^{er} trimestre 2012).
		> Taux d'intérêt (21 mai) :
		0,34 % au jour le jour.

Et toujours l'information en ligne sur...

www.fo-metaux.com



Des syndicats plus forts en Europe et dans le monde



Frédéric Homez
Secrétaire général.

L'élection présidentielle est passée et nous notons que les Françaises et les Français ont souhaité un changement. Ils sont à nouveau sollicités pour les élections législatives.

Le nouveau président de la République et le gouvernement souhaitent relancer la croissance. Pour nous, c'est une première étape qui répond à une revendication incontournable de notre organisation syndicale. Par la suite, nous verrons comment seront prises en compte nos revendications sur les salaires, les retraites, la protection sociale et la défense de l'industrie que nous avons réaffirmées dans notre Livre Blanc.

Dans tous les cas, et pour revenir plus précisément sur la croissance, nous jugerons sur les actes et nous pensons qu'il faudra agir également sur un plan européen afin de se battre contre les plans d'austérité et pour relancer la nécessaire croissance économique française et européenne.

En ce sens, nous avons vécu le 16 mai à Bruxelles un congrès historique avec la création d'une nouvelle fédération syndicale européenne de l'industrie. Il s'agit d'IndustriALL European Trade Union, qui est en fait la fusion des trois anciennes fédérations : la FEM pour la Métallurgie, l'EMCEF pour la Chimie et la FSE-THC pour le Textile, l'Habillement et le Cuir. Plus de 550 délégué(e)s et invité(e)s ont assisté à ce congrès fondateur et à la création de la nouvelle organisation qui représentera plus de 7 millions de travailleuses et travailleurs syndiqué(e)s.

Le congrès a élu comme président Michaël Vassiliadis (ex-président de l'EMCEF) et comme secrétaire général Ulrich Eckelmann (ex-secrétaire général de la FEM). Le congrès a également élu trois vice-présidents : Renzo Ambrosetti (UNIA, Suisse), Valeria Fedeli (Filctem-CGIL, Italie) et Anders Ferbe (IF Metall, Suède) ; enfin trois secrétaires généraux

adjoints : Bart Samyn (ex FEM), Sylvain Lefebvre (ex-EMCEF) et Luc Triangle (ex FSE-THC). Cette nouvelle fédération européenne sera dirigée par un comité exécutif regroupant dans un premier temps tous les affiliés, soit plus de 230 syndicats, et un comité directeur plus restreint.

Le congrès fondateur a adopté une résolution politique qui pose les fondations du travail à accomplir dans quatre domaines clés : la politique industrielle, la politique d'entreprise, la négociation collective et le dialogue social. Cette résolution souhaite également mettre fin aux politiques d'austérité et réclame des investissements pour favoriser la croissance économique.

Pour FO Métaux, membre fondateur de la première Fédération Européenne de l'Industrie (Comité Métal Européen, dénommée ensuite FEM), la nouvelle Fédération IndustriALL European Trade Union doit symboliser un changement de cap pour une Europe plus sociale avec une croissance soutenue pour davantage d'emplois et une solidarité plus forte en faveur des salarié(e)s, avec une meilleure répartition des revenus et richesses en Europe. Les syndicats des différents pays se réuniront à nouveau sur un plan mondial du 18 au 20 juin afin de créer, sur cette lancée, une nouvelle fédération syndicale de l'industrie mondiale qui sera dénommée IndustriALL Global Union.

Ces regroupements aux niveaux européen et mondial devront nous permettre d'être plus forts et de peser sur les organisations patronales et les différentes instances européennes et mondiales. Nous veillerons à ce que les revendications et décisions prennent bien en compte les demandes des différentes organisations syndicales qui définissent leurs orientations et revendications dans leur congrès, et ce, en toute indépendance.

Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0210s07170

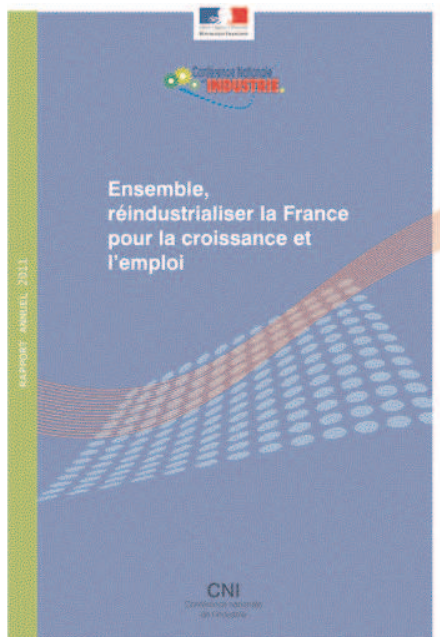
Rédaction : ADH

Publicité : PMV
9, rue Baudoin,
75 013 Paris

Abonnements :
01 53 94 54 00

La Conférence Nationale

Mise en place suite aux Etats Généraux de l'Industrie, la Conférence Nationale sociaux et du patronat afin de réfléchir à la notion de politique industrielle en France de ce socle de l'économie nationale. Notre organisation a très largement contribué, puisque six représentants de FO Métaux y siègent, dont le secrétaire son premier rapport, FO Métaux se penche



FO a dénoncé l'instrumentalisation du rapport de la CNI.

A lire le rapport de la CNI, intitulé "Ensemble, réindustrialiser la France pour la croissance et l'emploi", la situation de l'industrie en France est des plus préoccupantes : recul de l'emploi, dégradation de la position en Europe et sur la scène mondiale, faible dynamique de la R&D et de l'investissement, fragilité du tissu de PME sur lequel s'appuie les grands groupes... Résultat de 18 mois de travail, le rapport dresse un tableau certes alarmant de la situation, mais tempère quelque peu son propos en mettant également en avant les forces de l'industrie française, par exemple sa productivité horaire élevée, ses savoir-faire reconnus, sa culture technique et scientifique... Et ce dans le détail, car il reprend l'ensemble des travaux réalisés par les 12 comités stratégiques de filière (dont l'un, celui sur la filière nucléaire, a été créé suite à une proposition de FO). "Dès la mise en place de la CNI, nous nous sommes

battus pour que toutes les organisations syndicales soient présentes dans son bureau alors qu'il n'en était prévu que deux, explique Frédéric Homez. Il était inconcevable de limiter la participation des partenaires sociaux, et notamment de notre organisation car il était impératif de pouvoir défendre nos positions et revendications." Résultat : une victoire pour FO puisque Frédéric Homez et le secrétaire confédéral Pascal Pavageau, qui siégeaient à la commission plénière de la CNI, siègent également à son bureau. Au sein de ces instances, les représentants FO, et notamment ceux de la Fédération de la métallurgie, se sont beaucoup investis et ont fait part des positions, des analyses et des revendications de notre organisation en faveur de l'industrie et des salariés. Cette contribution au service d'une politique industrielle ambitieuse a largement nourri les travaux et le rapport. "Notre participation s'inscrivait dans la continuité de notre action pour la défense de l'industrie et des salariés", analyse Frédéric Homez.



Cependant, si les diagnostics posés sont, pour une large part, partagés par FO, le secrétaire général de la Confédération Jean-Claude Mailly a rappelé que la CNI était une instance avant tout consultative et qu'il désapprouvait l'établissement de propositions générales et économiques dans le rapport. En effet, sur plusieurs points, et en

particulier sur le dossier de la compétitivité, il a réaffirmé son refus de voir le débat réduit aux positions et propositions patronales, qui ne consistent qu'à attaquer le droit du travail, le niveau des salaires, les prélèvements obligatoires et le financement de la protection sociale. Il a également insisté pour que soit mentionnée la revendication de FO pour la création d'une véritable banque nationale pour l'industrie, qui ne se réduit pas à la création d' "Oséo industrie" et le rôle que notre organisation entend la voir tenir. Notre organisation n'est pas la seule à avoir vu et dénoncé la tentative d'instrumentalisation de la CNI, puisque son vice-président et plusieurs organisations syndicales se sont élevés, à la suite de FO, contre ce procédé.

Au-delà de ces réserves, de nombreux constats interpellent et demandent une recherche de solutions. Ainsi de la dynamique d'investissements de l'industrie française, qui reste insuffisamment tournée vers les technologies d'avenir, de même que la trop faible capacité d'investissement des PME. Sur ce point, si les efforts déjà déployés pour faire connaître et rendre accessibles les capacités de financements publics (FSI, Investissements d'Avenir, fonds professionnels des fédérations industrielles, ...) ne sont pas négligeables, le texte insiste sur la nécessité de les poursuivre "au travers d'un pôle public de financement".

Le rapport met également en lumière l'insuffisante adéquation entre l'offre de formation et les emplois. Il est notamment rappelé que la finalité est de relever le niveau général de qualification des salariés afin de les adapter non seulement aux conséquences sur l'emploi des mutations économiques, mais également les préparer aux évolutions technologiques imposées par l'économie de la connaissance. Mettant l'accent sur la sécurisation des parcours professionnels, le rapport consacre la gestion prévisionnelle des

de l'Industrie au rapport

de l'Industrie rassemble des représentants des pouvoirs publics, des partenaires et de poser des diagnostics communs sur les forces, les faiblesses et les besoins participé aux travaux de cette instance consultative et apporté une importante général de la Fédération Frédéric Homez. A l'heure où la CNI a enfin publié sur son contenu, sa démarche et ses attentes.

emplois et des compétences (GPEC) comme l'outil incontournable de cette logique préventive. Sur la formation toujours, il dresse un autre constat appelant une réflexion profonde : la formation des salariés bénéficie encore et toujours aux salariés les plus qualifiés, appartenant à des entreprises de 250 salariés ou plus, au détriment des salariés des TPE et PMI.

Le rapport de la CNI pointe aussi d'autres sujets d'importance qui concerne l'ensemble des filières industrielles. Par exemple l'approvisionnement en matières premières. L'accès aux matières premières est en effet un élément majeur de la compétitivité de

notre industrie. Il n'est pas tant menacé par l'épuisement physique des réserves que par une disponibilité et une accessibilité conditionnées par des coûts d'exploitation et surtout des coûts d'investissement considérables qu'il faudra consentir pour exploiter les réserves de plus en plus pauvres et difficiles à exploiter, situées dans des zones dont l'accès, y compris géopolitique, est de plus en plus contraint. Par exemple, l'Europe ne compte plus que pour 15 % de la production mondiale de métaux et doit ainsi négocier ses approvisionnements avec des régions comme la Chine et l'Asie dans son ensemble, l'Afrique, ou encore

l'Amérique du Sud. Ainsi, dans le domaine de la sécurisation d'approvisionnement en matières premières non énergétiques, les actions à engager sont de plusieurs ordres : lutte contre les distorsions de concurrence sur les marchés mondiaux, meilleure coordination des politiques extérieures et des partenariats stratégiques de l'Union européenne, soutien aux prises de risques à l'étranger par des sociétés juniors PME françaises, appui à l'utilisation des ressources primaires nationales, en facilitant leur reconstitution et leur accès, efforts indispensables en termes d'efficacité de l'usage des ressources.

"L'instrumentalisation du rapport ne remet pas en cause la démarche"



Entretien avec Pascal Pavageau, secrétaire confédéral en charge du secteur économique

Que peut-on retenir de ce rapport de la CNI ?

Sur la forme, nous regrettons que ce document n'ait pas été soumis à la validation de la commission plénière de la CNI sous présidence du Premier ministre. Du coup, tout le monde n'a pas pu s'exprimer sur ce rapport. Plus globalement, le procédé est symptomatique du désintérêt du précédent ministre de l'Industrie pour ce sujet et, plus largement, du gouvernement. Sur le fond, nous condamnons le fait que le rapport ait été instrumentalisé pour tenter de faire passer les thèses patronales sur des sujets comme celui de la "compétitivité", où il n'est question que d'attaquer la protection sociale et de baisser le coût du travail.

Qu'attendiez-vous de ce document ?

Il aurait fallu que ce rapport présente un bilan des comités stratégiques de filières et des groupes de travail, et seulement cela. Un document factuel et neutre aurait été préférable pour que les parties en présence puissent avancer et réfléchir sereinement sur les différents thèmes abordés. Au lieu de cela, une partie importante du rapport verse dans le politique et l'idéologie, pervertissant le travail réalisé par les acteurs, dont notre organisation (très présente et investie dans les 12 comités de filières). Du coup, vu ce contenu, on pourrait presque remercier le gouvernement d'avoir décrédibilisé ce rapport en ne le validant pas en CNI plénière !

La démarche tripartite de la CNI n'en sort-elle pas quelque peu "plombée" ?

Cette approche conserve son intérêt, car elle peut aboutir à un travail et une réflexion riche au service de l'industrie, des emplois et des salariés. FO compte d'ailleurs demander au nouveau gouvernement le maintien de la CNI et des 12 CSFI et entend bien continuer à y participer activement. Mais les pouvoirs publics, l'Etat en tête, doivent eux aussi s'investir pleinement dans cette démarche, donner des moyens à un vrai ministère de l'Industrie et faire avancer les débats sans idéologie ni dogmatisme. L'Etat doit ensuite prendre ses responsabilités, acter et décider. C'est à cette condition que la CNI pourra donner sa pleine mesure avec des acteurs libres de faire état de leurs propositions ou revendications spécifiques, en toute indépendance, pour faire progresser l'Industrie.

Des constats nuancés selon les secteurs

Le rapport se veut également un bilan des actions entreprises depuis le lancement des Etats Généraux de l'Industrie. Ainsi du succès de la première semaine de l'industrie (à laquelle FO Métaux participait) ou encore de la priorité donnée à une vision de l'industrie par grandes filières. Mais il montre aussi que les résultats socio-économiques de l'industrie et des filières stratégiques en France sont contrastés et marqués par la conjoncture. En effet, début 2011, les perspectives économiques laissaient entrevoir une reprise de la croissance avant que, dans le courant de l'été, ne se manifestent de nouvelles perturbations de l'économie mondiale. Deux chocs exogènes ont freiné le retour au potentiel de croissance : l'envolée des prix des matières premières et la politique budgétaire

restrictive développée par l'ensemble des pays européens suite à la crise de la dette souveraine. L'arrêt a été assez brutale, et si la croissance de la production industrielle est forte en 2011 (+ 3,8 % par rapport à 2010), la croissance régulière amorcée au lendemain de la crise semble s'être arrêtée à l'été 2011. Aujourd'hui, les capacités de production restent sous-utilisées et la hausse du prix des matières premières s'est répercutée sur les prix à la production, pénalisant l'ensemble du monde industriel, dont la situation reste aujourd'hui aussi fragile que préoccupante, comme le montre la situation des différentes filières industrielles. "Ce travail par filière était très important pour nous, fait remarquer Frédéric Homez, mais sa mise en place n'a pas été sans heurts puisque, là encore, FO a dû peser de tout son poids

pour qu'on n'oublie pas d'inviter les organisations syndicales à la conception de la feuille de route des travaux." Mais grâce à sa ténacité, notre organisation a su obtenir l'intégration de ses idées et revendications et apporté une contribution satisfaisante aux travaux. Et maintenant ? "Ce travail doit servir, ne pas rester dans un tiroir, conclut Frédéric Homez. Cette logique de travail doit être pérennisée, la CNI doit poursuivre son œuvre car la politique industrielle en France ne doit pas dépendre des changements politiques dans notre pays. Nous avons obtenu des avancées sur le "fabriqué en France" et nous continuerons à porter nos revendications sur la création d'une véritable banque industrielle." FO Métaux publie ci-après des extraits de ce rapport et les réactions de la Fédération.

La situation de l'industrie des biens de consommation



Les industries de biens de consommation correspondent à un périmètre large et diversifié de 61 branches d'activité regroupant les équipements de la personne, l'équipement de la maison, les produits de loisirs et les emballages. Les entreprises du secteur,

au nombre de 21 000, représentent un chiffre d'affaires de 57,7 milliards d'euros en 2009. Elles emploient 455 000 personnes. FO est représenté au sein du comité stratégique de cette filière par le secrétaire fédéral Eric Keller, qui est également présent dans le groupe de travail sur le "Fabriqué en France".

FAIBLESSES : Un tissu de PME fragiles ; Les difficultés de financement des projets innovants et un moindre recours au design que dans les pays concurrents ; Des relations déséquilibrées avec les distributeurs ; La faible attractivité des métiers.

MENACES : Un secteur caractérisé par de nombreuses industries de main d'œuvre, concurrencées par les pays à bas salaires ; Une exposition croissante aux contrefaçons ; La hausse des matières premières.

FORCES : L'appartenance à l'histoire et au patrimoine culturel français ; Des marques, une image et une créativité reconnues en France et dans le monde ; Des leaders mondiaux ; Des savoir-faire d'excellence.

OPPORTUNITÉS : Des stratégies de relocalisation d'activités de production ; Des marchés internationaux accessibles par la création et l'innovation ; Les nouvelles tendances de consommation.



Eric Keller

Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors des travaux de la CNI ?

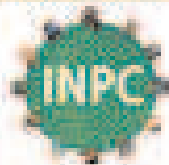
Cette filière recouvre un large ensemble d'activités et d'entreprises, qui ne dépendent pas toutes de la métallurgie. Etablir un diagnostic partagé était donc quasi impossible. Il aurait fallu commencer par réunir les fédérations FO concernées pour parvenir à un premier diagnostic à présenter lors des travaux. Cependant, FO était le seul représentant des organisations syndicales dans cette filière. Nous avons donc pu largement faire passer nos idées.

Que reprenez-vous de cette démarche ?

Réfléchir sur la filière et l'industrie est essentiel, mais il faut également que ces réflexions soient ensuite prises en compte pour agir rapidement et déboucher sur du concret car une fois enclenchés, certains changements pourront prendre du temps, alors que l'économie et l'industrie évoluent rapidement.

Comment s'annonce la suite des travaux ?

La notion de filière gagnerait à être élargie. Il ne faut pas se limiter à la production. Incluons les distributeurs dans nos travaux. Ils orientent pour une large part le choix des consommateurs, et dans le cas du "fabriqué en France", leur participation permettrait de gagner en cohérence dans la réflexion.



L@ lettre de l'INPC

Les 10 news

Le bilan de l'année 2011 en matière de retraite (INPC) a été publié le 8.02.12 sur le site www.inpc.fr. Le bilan est le premier de la série publié à ce jour et 2011 marque le début de l'ère de l'INPC.

Le bilan de l'année 2011 en matière de retraite (INPC) a été publié le 8.02.12 sur le site www.inpc.fr. Le bilan est le premier de la série publié à ce jour et 2011 marque le début de l'ère de l'INPC. Le bilan de l'année 2011 en matière de retraite (INPC) a été publié le 8.02.12 sur le site www.inpc.fr. Le bilan est le premier de la série publié à ce jour et 2011 marque le début de l'ère de l'INPC. Le bilan de l'année 2011 en matière de retraite (INPC) a été publié le 8.02.12 sur le site www.inpc.fr. Le bilan est le premier de la série publié à ce jour et 2011 marque le début de l'ère de l'INPC.

A la une : Dépendance, où en sommes-nous ?

Le premier des premiers défis vient à nous en plus une fois en charge de la part d'indemnité n'a pas encore été calculé pour les bénéficiaires de la prestation. Pour autant, les perspectives démographiques permettent de constater une certaine baisse de l'incidence de la dépendance. En effet, partant de la mortalité observée en 2010 sur l'ensemble national (taux de mortalité 2010), l'espérance de vie des Français âgés de 65 ans a été estimée à 21 ans et celle des Français de moins de 65 ans, 13,3 ans. Or, et alors que le calcul de l'indemnité de la prestation de dépendance (IPD) repose sur le rapport entre le coût de la prestation et le montant de la retraite, le montant de la retraite est en baisse depuis 2008. Le montant de la retraite est en baisse depuis 2008. Le montant de la retraite est en baisse depuis 2008. Le montant de la retraite est en baisse depuis 2008.

La situation de la dépendance souffre d'un manque de données précises. Cependant, les données issues de l'enquête 2011 sur la dépendance (ED) et l'enquête 2011 sur la santé (ES) ont permis de constater une certaine baisse de l'incidence de la dépendance. En effet, partant de la mortalité observée en 2010 sur l'ensemble national (taux de mortalité 2010), l'espérance de vie des Français âgés de 65 ans a été estimée à 21 ans et celle des Français de moins de 65 ans, 13,3 ans. Or, et alors que le calcul de l'indemnité de la prestation de dépendance (IPD) repose sur le rapport entre le coût de la prestation et le montant de la retraite, le montant de la retraite est en baisse depuis 2008.

L'INPC est financé à 50% par une fraction de 0,1% point de la contribution sociale généralisée (CSG) et par la contribution sociale assurée (CSA) mais en plus après le versement de 2011, ce n'est pas le cas de toutes les régions. Les régions doivent donc supporter une partie de la charge de la prestation de dépendance. En effet, l'espérance de vie en 2011 a été estimée à 21 ans et celle des Français de moins de 65 ans, 13,3 ans. Or, et alors que le calcul de l'indemnité de la prestation de dépendance (IPD) repose sur le rapport entre le coût de la prestation et le montant de la retraite, le montant de la retraite est en baisse depuis 2008.

En effet, si l'on prend en compte l'impact de la CSG et de la CSA, les régions doivent supporter une partie de la charge de la prestation de dépendance. En effet, l'espérance de vie en 2011 a été estimée à 21 ans et celle des Français de moins de 65 ans, 13,3 ans. Or, et alors que le calcul de l'indemnité de la prestation de dépendance (IPD) repose sur le rapport entre le coût de la prestation et le montant de la retraite, le montant de la retraite est en baisse depuis 2008.

L'ajout d'une fraction supplémentaire sur le total existant de la CSG et de la CSA permettrait de financer la prestation de dépendance. En effet, l'espérance de vie en 2011 a été estimée à 21 ans et celle des Français de moins de 65 ans, 13,3 ans. Or, et alors que le calcul de l'indemnité de la prestation de dépendance (IPD) repose sur le rapport entre le coût de la prestation et le montant de la retraite, le montant de la retraite est en baisse depuis 2008.

Pour vous abonner gratuitement à L@ lettre de l'INPC (de l'information sur l'actualité de la protection sociale) envoyée mensuellement par courriel connectez-vous sur le site www.inpc.fr

La situation de l'industrie aéronautique



Le secteur aéronautique français constitue pour l'industrie une activité stratégique, tant par son importance économique (36,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires) que par ses retombées. Il emploie plus de 250 000 personnes (emplois directs et indirects) et s'inscrit dans un marché mondial qui devrait atteindre quelque 3 200 milliards d'euros entre 2010 et 2029. L'industrie aéronautique est la première industrie exportatrice

et a représenté près de 11% des exportations françaises en 2010 (excédent commercial de 18 milliards d'euros en 2010). C'est le secrétaire fédéral Philippe Fraysse qui représente FO dans ce comité stratégique, de même que dans le groupe de travail "environnement de l'industrie aéronautique mondiale : état des lieux et prospective". Notre organisation est également représentée par Nicolas Stringhetta pour le groupe "évolution des métiers, des compétences et de l'environnement social", Jean-François Knepper pour le groupe "renforcement de la supply chain en France" et Marc Colombani pour le groupe "financement long terme de la filière".

FAIBLESSES : Le manque d'entreprises de taille intermédiaire ; Le financement des cycles longs chez les PME.

MENACES : L'arrivée de nouveaux acteurs mondiaux (Brésil, Russie, Chine) ; La disponibilité de main d'œuvre qualifiée ; Les besoins de financement long terme de la filière ; Une mutation organisationnelle pas totalement achevée ; La capacité à soutenir l'important pic de cadences annoncé ; L'attractivité des métiers moins qualifiés.

FORCES : Une forte intensité de R&D mobilisée par les entreprises ; La première industrie exportatrice ; La parité euro/dollar.

OPPORTUNITÉS : L'attractivité des métiers plus qualifiés ; La rupture technologique imposée par des enjeux environnementaux et les demandes des clients en termes de coûts d'exploitation ; La croissance très forte de la demande.



Philippe Fraysse

Comment se sont déroulés les travaux de la CNI sur l'aéronautique ?

C'est un secteur qui bénéficie d'une bonne santé économique et de perspectives encourageantes. Nous avons donc examiné en détail sa structure et son fonctionnement afin de déterminer comment pérenniser cette dynamique.

Quels sont les points sur lesquels FO a plus particulièrement apporté sa contribution ?

Nous avons fortement exprimé notre désaccord quant à la logique de délocalisation dans les zones dites low cost, qui met en danger l'avenir du secteur. Nous avons également insisté sur les questions de formation pour les différents métiers en tension dans l'aéronautique et rappelé la nécessité de miser sur la R&D pour développer de nouveaux programmes.

Que retirer de la participation de FO à ces travaux ?

Nous avons souvent été la seule organisation syndicale à contribuer aux travaux de la CNI dans la filière aéronautique. S'il est important de poser des diagnostics en commun, il faut néanmoins rester vigilant à tous les niveaux et même si nous devons être les seuls à le faire, nous continuerons de veiller à la défense des intérêts des salariés.

La situation de l'industrie nucléaire



La France est la deuxième puissance électronucléaire au monde derrière les États-Unis, et la première en termes de retour d'expérience sur des réacteurs standardisés. Développée

depuis cinquante ans, la filière nucléaire s'est inscrite profondément depuis trente ans dans son paysage industriel, et contribue puissamment à sa compétitivité par des coûts inférieurs d'environ

40 % à la moyenne européenne. Elle confère aussi à la France un avantage stratégique dans les négociations internationales sur la réduction des gaz à effet de serre, et un facteur d'indépendance énergétique et de stabilité très appréciable, alors même que la période récente a connu des fluctuations qui, en six mois, ont conduit les cours du baril de 145 à 34 dollars, avant de revenir aux alentours de 100 dollars puis de repartir à la hausse. La cohérence de la filière, créée à la demande de FO, a été renforcée en associant plus étroitement ses parties prenantes industrielles à compter de l'été 2011. C'est Eric Devy qui représente FO en son sein.

La situation de l'industrie automobile



L'industrie automobile représente 220 000 emplois en France en 2010, pour plus de 2 300 000 emplois induits. C'est une industrie qui a exporté pour près de 40 milliards d'euros en 2010, mais dont la balance commerciale est désormais négative (près de 43 milliards d'euros d'importations dans le même temps). Notre organisation est représentée dans ce comité de filière par le secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot, tandis que la secrétaire fédérale Nathalie

Capart participe aux groupes de travail, de même que Bernard Maurel et Jean-Philippe Nivon.

FAIBLESSES : Une forte dépendance de la filière française au marché européen et un tissu de PME fragiles ; Une faiblesse des constructeurs nationaux sur les "véhicules haut de gamme" ; Des stratégies mondiales de concurrence interne entre sites.

MENACES : Des perspectives à la baisse en 2012 en Europe ; Le marché français, après 3 exercices exceptionnels, devrait connaître un recul sensible en 2012 ; Des inquiétudes sur l'offre de financements, alors que 2/3 des véhicules sont vendus à crédit ; Des hausses de matières premières, difficiles à répercuter au sein de la filière et jusqu'au consommateur final ; Un marché poids lourds qui se contracte.

FORCES : Une forte capacité d'innovation ; La présence de grands organismes publics de recherche, de nombreux laboratoires publics, et pôles de compétitivité ; Des constructeurs et équipementiers de taille internationale ; Le positionnement des constructeurs sur les véhicules "décarbonés" ; La position de "leaders" des constructeurs Renault et PSA sur les utilitaires légers.

OPPORTUNITÉS : L'accord européen au conseil compétitivité de mai 2010 qui entérine la volonté de travailler sur les véhicules décarbonés, accord renforcé lors du sommet US/UE de fin 2011 ; Une filière véhicules lourds très présente, occupant une part de marché importante en France ; Un marché mondial en forte croissance ; Une démarche de structuration de la filière et des outils collectifs (FMEA, ARIA...) qui permettent d'accompagner les "rang 2 et plus".



Jean-Yves Sabot

Comment qualifier les travaux de la CNI ?

Le travail par filière s'est révélé très constructif et a montré qu'il fallait remédier au manque de structuration de l'industrie automobile sur ce point. Pour FO, c'était la possibilité de faire un peu de "lobbying" par rapport à ses revendications. Par notre participation, nous avons réussi à enrichir la réflexion de la CNI d'une dimension sociale. Sans nous, les travaux n'auraient eu une logique que purement économique et industrielle.

De quelles autres façons FO a contribué à cette démarche ?

Nous avons apporté des éléments et des questionnements qui n'étaient pas pris en compte. Pour mener une réflexion efficace, il faut le faire par rapport à des objectifs de production, car d'eux dépendent les emplois, les investissements, les stratégies... Et si nous nous y retrouvons sur les constats, nous n'avons pas la même analyse que le patronat sur ce qui a conduit aux situations que nous évoquons. Là où certains parlent de surcapacités, nous voyons un manque de charge de travail...

Que peut-on attendre de la CNI ?

La démarche n'est pas parfaite mais elle est intéressante et devrait permettre de lancer une nouvelle dynamique dans la réflexion sur la notion de politique industrielle. Ce dialogue tripartite doit se poursuivre car nous avons d'autres idées à avancer.

La situation de l'industrie navale

Après avoir largement évoqué ce secteur dans son numéro de mars 2012, FO Métaux s'entretient avec **Stéphane Martegoute**, qui représente FO au sein du Comité stratégique de la filière navale.

Partagez-vous les constats établis par ce rapport ?

Oui, d'ailleurs ils sont aussi faits au niveau européen et la nécessité de structurer cette filière en France doit avant tout lui permettre d'être mieux positionnée en Europe, sinon nous serions amenés à voir disparaître des compétences industrielles clés pour l'avenir. Il faut cependant poursuivre en lien avec les différents travaux et agences industrielles régionales existantes, sans quoi il n'y aura pas de cohérence nationale ni de coordination.

Quels sont les apports de la démarche tripartite de la CNI ?

Ce travail commun tenant compte des différentes appréciations d'analyse ne peut qu'être bénéfique sur le long terme. Cela permet aussi de faire prendre conscience qu'il est nécessaire de développer des projets d'Etat dans certains domaines, sans quoi l'avenir sera compromis.

Comment envisagez-vous la suite des travaux ?

Il faut pérenniser cette logique et y associer davantage les régions concernées, mais il est essentiel de réfléchir aussi au niveau européen, car les enjeux de la filière navale ne se limitent pas au cadre national.

Les métallos à Tanger avec Jean-Claude Mailly

La coopération avec les syndicats d'autres pays tient une part importante dans l'action et la philosophie de notre organisation. Voilà pourquoi Jean-Claude Mailly s'est rendu au Maroc en compagnie de représentants de FO Métaux en avril. L'occasion de se pencher sur la situation de l'usine Renault de Tanger, dédiée à la production de véhicules low cost, et d'examiner les problématiques liées à cette situation.



La nouvelle usine Renault de Tanger produira essentiellement pour l'exportation.

Répondant à l'invitation du syndicat marocain UMT, le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly a mené une délégation pendant quelques jours au Maroc. Nombre de dossiers ont fait l'objet d'échanges croisés : les retraites et les systèmes de protection sociale collective, le droit de grève, la représentativité syndicale, les investissements français au Maroc, la situation syndicale internationale, le renforcement de la coopération UMT - FO en ont fait partie.

Du 12 au 14 avril, Jean-Claude Mailly a été rejoint à Tanger par des représentants de notre Fédération, dont les secrétaires fédéraux Laurent Smolnik (DSC de Renault) et Jean-Yves Sabot (en charge de l'automobile à la Fédération). L'objet de la présence de FO à Tanger était de visiter la nouvelle usine que Renault vient d'ouvrir pour produire des véhicules Dacia, dits low cost.

Ultramoderne, l'usine de Tanger compte actuellement 2 400 salariés et devrait à terme en compter 6 000. Autour,

un tissu de sous-traitants est en train de se développer. A terme, ce sont 30 000 salariés qui devraient travailler pour l'usine Renault de Tanger. La capacité de production de l'usine est de l'ordre de 200 000 véhicules par an. A terme, c'est une production de 400 000 véhicules par an qui est visée. Signe extérieur de dynamisme et de volonté de se hisser au meilleur niveau de qualité, une école professionnelle est installée aux portes de l'usine. Elle est, pour le moment, exclusivement dévolue à Renault. Pour en mesurer l'activité, le directeur prévoit 700 000 heures de formation pour 2012, ce qui le contraindra à faire fonctionner ses équipes de formateurs en 2 X 8 !

Aider les salariés

L'usine est peu robotisée pour le moment. Il faut dire que même si Renault rémunère les salariés largement au-dessus du salaire minimum marocain, celui-ci se monte à... 250 euros par mois environ, pour une durée effective de tra-

vail de 44 heures par semaine sur 6 jours dans l'usine de Tanger. "Nous avons fortement plaidé, en ce qui nous concerne, pour une implantation syndicale rapide et des élections devraient être organisées prochainement", a déclaré Jean-Claude Mailly. En effet, la meilleure défense des travailleurs ce sont leurs actions collectives dans le syndicat pour leurs salaires, leurs conditions de travail et de formation, leurs protections sociales. L'actuel boom économique du Maroc doit s'accompagner d'une élévation de la condition sociale des salariés marocains.

L'usine Renault de Tanger est implantée en zone franche, ce qui veut dire que 15 % seulement de la production pourra alimenter le marché marocain. 85 % des véhicules partiront donc à l'exportation. Laurent Smolnik explique le positionnement de FO Renault sur le sujet : "Si nous ne remettons pas en cause l'usine de Tanger, les modèles qui y sont fabriqués nous posent eux problème. Car ce sont des véhicules qui, on le voit nettement, sont tout-à-fait adaptés au marché français et potentiellement très concurrentiels avec certains de nos modèles. A l'échelle de Renault SAS, la vocation de l'usine de Tanger n'est pas (ou ne doit pas être) d'inonder notre marché. Ou alors il ne faut pas parler d'internationalisation".

Si l'on se place du point de vue de la France, on peut légitimement s'inquiéter de la part de véhicules qui sera consacrée à notre marché national et qui constitue une forme de délocalisation. "Nous nous inquiétons, à juste titre, des conséquences à terme sur l'emploi en France ; il nous faut, sur les sites pouvant être concernés, des garanties de production et d'apport de nouveaux modèles", ajoute Jean-Yves Sabot.



Siège social MAB
et
Accueil adhérent extérieur



Point d'accueil Adhérent MAB
Au

MAB Mutuelle
Aéronautique
Bouguenais
Mutuelle de proximité
ouverte à tous

**DEUX POINTS D'ACCUEIL
DES HORAIRES D'OUVERTURE DIFFÉRENTS
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
UNE SEULE ADRESSE MAIL
POUR UN MEILLEUR SERVICE À L'ADHÉRENT**

Tél: 02 51 19 74 96 - Fax: 02 51 19 91 27
Mail: mab@ceairbusnantes.org

M A B
Rue de l'aviation - BP 4307 - 44343 BOUGUENAI S CEDEX

FO
Métalux



Une force :





nos militants

Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux.

USM du Nord : embellie en vue

Réunis en assemblée générale à Lille, les métallos du Nord ont pu se réjouir de voir leur département remonter la pente au niveau économique. Ils se sont également félicités des avancées obtenues au plan social.



L'USM du Nord confirme son dynamisme.

Les militants du Nord se sont réunis à l'occasion de l'assemblée générale de leur USM le 27 avril à l'Union Locale de Lille autour de leur secrétaire Jean-Paul Delahaie et en présence des secrétaires fédéraux Eric Keller et Florent Clariana, ainsi que du secrétaire de l'UD du Nord Lionel Meuris. Ce moment de rencontre et de convivialité a permis aux métallos du département de se rassembler et d'échanger sur les différents sujets d'actualité, notamment la situation industrielle et sociale du Nord.

Si la crise se fait toujours sentir, le Nord compte parmi les territoires les plus créateurs d'emplois, en particulier grâce à l'automobile et au ferroviaire. Le Nord Pas-de-Calais est la 2^e région automobile de France. Renault a annoncé un investissement de 420 millions d'euros dans son usine de Douai ; Toyota a mis plus de 100 millions d'euros dans le site d'Onnaing, qui produit la Yaris 3 et sa version hybride ; la Française de

Mécanique à Douvrin doit lancer en 2013 la fabrication d'un nouveau moteur essence 3 cylindres turbo (320 000 unités par an) grâce à 170 millions d'euros d'investissement ; UMV à Valenciennes, n'a jamais fabriqué autant de boîtes de vitesses, va continuer avec une nouvelle ligne d'une capacité de 400 000 unités par an pour la production boîte de vitesses à double embrayage. Investissements prévus pour 2014 : 220 millions d'euros. De quoi donner un coup de fouet à l'emploi dans le département !

L'automobile, moteur du département

Sur le volet social, l'équipe de l'USM n'a pas ménagé sa peine, réussissant notamment à signer l'accord salarial en 2011 sur les quatre bassins d'emploi du territoire, qui sont chacun soumis à une convention collective propre. Une première qui doit beaucoup aux efforts de coordination réalisés par l'USM ! Réunions en préfecture, au conseil régional, dans le valenciennois et au niveau du pôle automobile de Lille : FO a affirmé sa présence et fait entendre sa voix dans tous les cénacles pour défendre l'emploi et l'industrie. Le site de Sevelnord a bien entendu été au centre de nombreuses discussions et actions, mais les équipementiers automobiles ne sont pas oubliés, puisqu'une réunion spécifique doit prochainement se tenir pour évo-

quer les problématiques spécifiques des entreprises Valéo, Faurecia, STA et Visteon. Un accord sur la prévoyance a également été signé en janvier pour la région Lille-Flandres-Douais.

En termes d'action syndicale, l'USM du Nord peut également se féliciter de son bilan. Un fichier est en cours de mise à jour pour assurer le suivi des sections et syndicats afin de mieux connaître et informer les militants. Une réflexion a été lancée pour mieux faire connaître l'USM du Nord, avec pour principale piste la création d'un site Internet. Jean-Paul est également revenu sur les élections syndicales dans les très petites entreprises (TPE) à venir en décembre 2012. Rappelant que l'USM s'était d'ores et déjà impliquée dans la campagne en participant au tournage d'un clip, il a insisté sur l'aspect essentiel que revêt la participation des militants pour remporter ce scrutin. Le secrétaire fédéral Eric Keller a lui aussi insisté sur ce point et rappelé le rôle central de l'USM sur le département. Florent Clariana a pour sa part souligné l'importance du développement syndical et évoqué les négociations en cours. Jean-Paul Delahaie a ensuite mis l'accent sur l'importance de la formation syndicale et rappelé l'offre mise en place par la Fédération au fil des ans. "Un bon militant est un militant qui se forme", a-t-il déclaré. Il a conclu en donnant rendez-vous aux militants au congrès fédéral de Montpellier les 6, 7 et 8 juin prochains.

Le bureau élu

Le nouveau bureau élu est composé de Jean-Paul Delahaie (secrétaire), Jean-Jacques Gueguen (secrétaire adjoint), Marc Depoorter (trésorier), Gérard Mordant (trésorier adjoint), Philippe Desbonnet (archiviste), Sébastien Jasnowski, Isabelle Andrieu et Dider Wattebled (membres).



Malgré l'amélioration de la situation économique, les métallos du Nord maintiennent leur vigilance.

ASSURER 60 BRANCHES DE MÉTIERS, C'EST UN MÉTIER

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable expertise à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise. Pour plus d'informations, contactez José BÉCHAUX, Directeur des Accords Collectifs - Tél. : 01 35 90 95 12 - josé.beaux@ag2rmondiale.fr



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
DÉPENSES
RETRAITES

Toyota Onnaing : un syndicat qui compte



C'est par l'action efficace que les métallos ont fait grandir FO chez Toyota.

Dans le Nord, l'industrie automobile tient une place à part, et chez FO Métaux, le syndicat de Toyota Onnaing fait partie des "poids-lourds". Fort de 28,4 % aux dernières élections, les métallos y sont incontournables. Au premier collège, ils sont majoritaires, et ils font jeu égal avec la deuxième organisation syndicale de l'entreprise au deuxième collège, sans oublier que c'est un élu FO qui est à la tête du CE. Son grand nombre d'adhérents est le résultat d'un travail de syndicalisation aussi ambitieux

qu'efficace, d'autant plus remarquable que le turn over est assez élevé sur le site et que la moyenne d'âge des salariés y est relativement basse. Ajoutons au tableau la victoire remportée par notre organisation l'an dernier avec l'obtention d'un treizième mois -combat auquel seule notre organisation croyait- et l'on comprend mieux pourquoi les militants d'Onnaing comptent bien gagner haut la main les élections d'octobre prochain.

Rien d'étonnant donc à ce que le secrétaire général Frédéric Homez et le

secrétaire fédéral en charge de l'automobile Jean-Yves Sabot soient venus le 11 mai, accompagnés du secrétaire de l'USM du Nord Jean-Paul Delahaie et du secrétaire de l'UD 59 Lionel Meuris pour voir les métallos se réunir autour du secrétaire de leur syndicat Fabrice Cambier. A l'occasion de ce déplacement, une rencontre avec la direction du site a eu lieu afin de rappeler les positions de notre organisation et ses revendications, dans une démarche déterminée mais toujours constructive. Pour les représentants de la Fédération FO de la métallurgie, qui ont au passage fait quelques tours de roue au volant de la dernière-née de l'usine, la Yaris hybride, ce site qui emploie 4 500 salariés et génère plusieurs milliers d'emplois indirects est un exemple de réussite industrielle comme on aimerait en voir plus souvent. Mais pour autant, un soleil au beau fixe n'exclut pas la vigilance, et s'il faut saluer le succès, il n'en faut pas moins toujours chercher à améliorer ce qui peut l'être dans l'intérêt des salariés...

DÉCEMBRE 2012 : ÉLECTIONS TPE

FO SE MOBILISE !

En décembre 2012, près de 4 millions de salariés des Très Petites Entreprises (TPE) seront appelés pour la première fois à voter pour une organisation syndicale. Leurs voix seront prises en compte pour calculer au niveau national et au niveau des branches notre représentativité. Votre représentativité.

Il faut tout faire pour qu'un maximum de bulletins FO soient glissés dans les urnes. Nous devons faire de ces élections un succès.

**VOTRE PARTICIPATION SERA DÉTERMINANTE !
NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR AIDER FO À MENER
CETTE CAMPAGNE !**

Le nouveau module formation a pris son envol



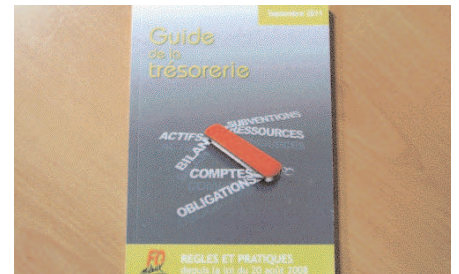
Une capture d'écran du logiciel mis au point par la Fédération pour aider les syndicats à tenir leur comptabilité.

Après un test grandeur nature avec l'équipe des formateurs de la Fédération fin janvier (voir FO Métaux n°506), deux sessions du module "Organiser son syndicat" se sont déjà tenues, à la Fédération du 3 au 5 avril, puis à Montbéliard du 17 au 19 avril. Relativement technique et formel, il permet d'aborder les questions de statuts et de transparence sous un angle administratif et comptable aujourd'hui primordial, afin d'aider les syndicats à satisfaire aux critères de la représentativité. "Depuis 2008, les questions statutaires reviennent au premier plan, explique

le secrétaire fédéral en charge de la formation Jean-Yves Sabot. Et si les règles de transparence financière constituent un moment fort de cette formation, nous n'avons pas voulu les dissocier car ces différents aspects de la représentativité forment un tout."

Les militants ayant participé à ce module n'ont pas caché leur satisfaction et ont bien compris la logique et la cohérence de la démarche. L'initiation au logiciel de comptabilité mis au point par la Fédération avec l'aide du cabinet Syncéa a été très appréciée par les stagiaires, qui auraient néanmoins aimé plus de temps pour se fami-

liariser avec cet outil. "Se familiariser avec un logiciel puis le maîtriser ne fait pas en une journée, ni même en deux, répond Jean-Yves Sabot. Cela demandera à chacun un travail supplémentaire. Une formation destinée à approfondir l'ensemble est d'ores et déjà à l'étude à la Fédération..." Le trésorier fédéral Hervé Perier s'est également impliqué dans ces deux sessions et suit de près les évolutions de cette formation. Sur 2012, ce sont au total cinq sessions qui devraient avoir lieu. Malgré l'approche du congrès fédéral qui capte l'attention de tous, le module ne désemplit pas. Preuve que les métallos ont bien compris que la transparence financière est un impératif et l'affaire de tous.



La Fédération avait déjà mis un guide de la trésorerie à la disposition de ses adhérents.

Le Groupe Jeunes toujours dynamique



L'équipe FO Jeunes.

Les 15 et 16 mars, la Confédération FO accueillait la réunion de "FO Jeunes", qui regroupe de jeunes militants issus des différentes fédérations. Barbara Dautin, Florian Bigot (MPSA) et Jérôme Dubourg (ArcelorMittal) y représentaient la métallurgie. Regrouper les jeunes pour mieux les écouter, intégrer leurs préoc-

cupations dans l'action et la réflexion de FO et optimiser la syndicalisation, tels sont les axes de travail du groupe. La réunion a été l'occasion pour le secrétaire confédéral en charge du secteur René Valladon, qui prenait sa retraite, de passer le relais à son homologue Michelle Biaggi.

Sous la houlette d'Alexandre Dangreau, qui coordonne le groupe au niveau confédéral, les participants ont d'abord fait un point sur leurs actions respectives à destination des jeunes. Florian Bigot a présenté la commission jeunes qu'il a créé chez MPSA, ainsi que des affiches dédiées, un logo, des vidéos, un système d'alerte SMS, une page facebook... Grâce à ces innovations, il a doublé le nombre d'adhérents jeunes dans son syndicat ! Les militants ont également pu constater que la Confédération développait sa présence dans des événements régionaux,

comme la braderie de Lille, ou nationaux, comme le Salon de l'agriculture, en y tenant des stands jeunes. Jean-Claude Mailly est venu les encourager à maintenir la continuité de leurs revendications et rappeler à tous qu'un stage économique à destination des jeunes allait être mis en place à l'Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST) à l'instigation de FO. Les participants ont ensuite élaboré leur cahier de revendications, véritable feuille de route pour leurs futures actions, autour de sujets tels que la lutte contre la précarité, le renforcement de la formation, la stabilité de l'emploi. FO Métaux, qui installera un stand jeunes lors de son congrès fédéral à Montpellier les 6, 7 et 8 juin, a rappelé l'importance de la coordination des activités des jeunes militants, qui incarnent l'avenir du mouvement syndical.

Tokheim Heillecourt : mobilisés pour se développer



L'équipe FO Tokheim d'Heillecourt autour de Frédéric Souillot.

Le syndicat FO Tokheim d'Heillecourt a tenu son assemblée générale le 3 mai, réunissant ses adhérents autour de son secrétaire Bernard Laurent, et en présence du secrétaire fédéral Frédéric Souillot, du délégué syndical central FO Tokheim Yannick Dosne et du secrétaire de l'UD FO de Meurthe-et-Moselle Patrick Feuillatre.

Après un bref retour sur le cycle électoral brillamment remporté par notre organisation l'an dernier chez Tokheim, les métallos ont fait le point sur leurs préoccupations au sein de l'entreprise.

Conséquences de la crise, méthodes et conditions de travail, formation sécurité, astreintes, salaires, retraites... sans oublier l'épineux dossier de la géolocalisation : aucun sujet n'a été oublié, aucune discussion n'a été taboue. Laurent Bernard, qui est à présent membre du bureau de l'UD 54, a appelé les adhérents FO Tokheim à passer un coup de main pour la préparation des prochaines élections "TPE" très petites entreprises. "Nous devons tous en parler autour de nous, nous devons expliquer à nos proches, à nos connaissances qui sont dans les très petites entreprises qu'en décembre il va falloir voter et voter FO. Les salariés des

TPE n'ont pas l'habitude de voter, c'est pour eux une première et si il n'y a pas une forte mobilisation c'est sûrement la dernière fois qu'ils seront consultés." L'UD FO 54 comme la Fédération de la métallurgie et l'USM 54 sont très actifs sur ce thème. L'UD sera d'ailleurs présente à la foire internationale de Nancy avec un stand TPE.

Frédéric Souillot a informé les participants de la dissolution du syndicat FO Tokheim Dijon et a proposé son rattachement -qui a été accepté par l'assemblée générale- au syndicat FO Tokheim d'Heillecourt. Dans la foulée, les métallos ont donc élu le nouveau bureau de leur syndicat. Le secrétaire de l'UD 54 Patrick Feuillatre a conclu la réunion en se réjouissant d'avoir assisté à une assemblée générale vivante, où tous les sujets ont été abordés sans complexe. Il a rappelé que la force de notre organisation venait du nombre de ses adhérents et de leur mobilisation autour de l'équipe syndicale. "C'est en restant ainsi solidaire les uns des autres que vous allez réussir à passer les difficultés qui touchent votre entreprise. Être rassemblé et faire des contres propositions sont les forces de votre syndicat."

Une coordination internationale pour préparer Bruxelles



La réunion a permis de revenir sur les enjeux de la naissance de "IndustriALL".

L'ensemble des responsables FO en charge des activités internationales de la Fédération FO de la métallurgie se sont retrouvés à Paris le 10 mai autour du secrétaire général Frédéric Homez et des secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Marie-Josée Millan. L'objectif était de préparer le der-

nier comité exécutif de la FEM dans le cadre de sa dissolution et de sa fusion annoncée avec ses homologues de la chimie et du textile. Paul Ribeiro a rappelé ce que ce serait la nouvelle fédération européenne des travailleurs de l'industrie, les enjeux de la fusion et les positions de notre organisation sur

le sujet. Les participants ont pu échanger sur des questions telles que les instances de nouvel ensemble, le poids de chaque fédération en son sein, l'organisation des travaux dans la nouvelle structure... La réunion a également permis d'examiner les thèmes évoqués dans la résolution politique qui devait être votée lors du congrès de Bruxelles qui allait marquer quelques jours plus tard la naissance de "IndustriALL". A cette occasion, Frédéric Homez a rappelé ce qui constituait pour FO Métaux un des points les plus importants : parvenir à ce que la nouvelle fédération intègre un représentant par organisation syndicale affiliée et non des représentants par pays. Enfin, les participants ont réfléchi aux moyens de faire évoluer la coordination sur les activités internationales en y intégrant les représentants de toutes les fédérations FO concernées par la naissance de "IndustriALL".

Une avancée historique pour l'Europe syndicale

Ce 16 mai est née à Bruxelles une nouvelle fédération européenne des travailleurs de l'industrie. Baptisée "IndustriALL - Europe", elle représente plus de sept millions de syndiqués de la métallurgie, des mines, de la chimie, de l'énergie et du textile. Alors que la politique économique est de plus en plus européenne, les syndicats de salariés en ont pris acte et se sont organisés pour créer un interlocuteur de poids aux institutions de l'Union Européenne. Explications.



La délégation FO Métaux, conduite par Frédéric Homez.

Finie la Fédération européenne des métallurgistes (FEM). Adieu la Fédération européenne des travailleurs des mines, de la chimie et de l'énergie (EMCEF). Bye bye la Fédération syndicale européenne textiles, habillement et cuir (FSE : THC). Place à IndustriALL - Europe, le syndicat européen de l'industrie issue de la fusion de ces trois fédérations, et qui regroupe 230 organisations syndicales de 43 pays. Pour notre organisation, membre fondateur et pilier de la première fédération européenne Comité Métal, devenue par la suite la FEM, il était essentiel d'être présente à cet événement historique afin de défendre ses idées et ses positions. C'est donc le secrétaire général Frédéric Homez qui y a conduit la délégation FO Métaux, composée des secrétaires fédéraux Marie-Josée Millan, Paul Ribeiro, Nathalie Capart, Brigitte Capelle et de Stéphane Martegoute.

Au cours des débats et discussions, ils ont pu se réjouir que ce rassemblement de trois fédérations industrielles européennes donne naissance à une force plus importante et capable d'être un véritable porte-voix pour tous les salariés de l'in-

dustrie en Europe. Paul Ribeiro a cependant rappelé qu'il "ne fallait pas oublier les fondamentaux qui nous ont rassemblé : nos membres et les organisations affiliées qui les représentent, le fait que c'est d'eux que proviennent nos mandats et que ce sont leurs cotisations qui nous donnent nos moyens financiers."

Peser davantage en Europe

Manière pour notre organisation de dire haut et fort que chaque organisation affiliée doit avoir un représentant au sein de "IndustriALL - Europe". "C'est à nous, et à personne d'autre, de porter la voix de nos adhérents, et c'est aux fédérations nationales de défendre les orientations, sans quoi c'est le fondement même du syndicalisme qui se trouve miné", a martelé Paul. Dans le cas contraire, le risque de voir le nombre de membres déclarés et les moyens baisser est réel...

Notre organisation a déposé des amendements en ce sens et obtenu que toutes les organisations affiliées puissent participer aux congrès de la nouvelle fédération, ainsi que

dans tous les comités politiques et sectoriels. D'autre part, FO a également obtenu le maintien de la présence au comité directeur d'un représentant de chaque "région" (la France fait partie, avec Monaco, l'Espagne et le Portugal, de la "région" sud-ouest) selon un système de présence tournante par semestre. C'est d'ailleurs Paul Ribeiro qui sera en fonction dans cette instance pour les deux années à venir.

Notre organisation a approuvé la résolution politique qui fixe les objectifs et les ambitions de la nouvelle fédération européenne. Outre le constat d'une crise de confiance en l'Europe et de l'échec des politiques ultralibérales, le document prévoit que "IndustriALL" fera tout pour remettre l'industrie au cœur économique de l'Europe, soutenir l'emploi industriel, améliorer les conditions de travail des salariés et développer une économie verte et durable.



Le logo de la nouvelle fédération.

Le regroupement syndical est également de mise au niveau mondial. En effet, du 18 au 20 juin se tiendra à Copenhague le congrès fondateur de l'IndustriALL Global Union, réunion des trois fédérations internationale des mêmes secteurs : FIOM pour la métallurgie (211 organisations syndicales nationales), ICEM pour la chimie-mines-énergie (467 organisations nationales), FITTHC pour le secteur textile, cuir et habillement (264 affiliés). Cette fois, ce sont 50 millions de syndiqués qui seront représentés par ce mastodonte, qui pourrait bien incarner d'un contre-pouvoir face aux entreprises multinationales et inaugurer une nouvelle ère de solidarité mondiale.

Les résultats de FO lors des

*Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie
Force Ouvrière continue de progresser dans les entreprises où ses militants*

Comité d'entreprise

Dept	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	UNSA	SUD	DIV
06	TEXAS INSTRUMENTS / VILLENEUVE LOUBET	609	486	331	0	155	0	0	0	0	0
21	MONNOT / BEAUNE	26	16	16	0	0	0	0	0	0	0
41	VALEO VISION BLOIS	321	274	40	75	89	0	70	0	0	0
52	GHM / SOMMEVOIRE	324	185	26	130	25	0	0	0	0	0
67	SAREL SAS METALLURGIE / SARRE UNION	582	457	195	144	64	0	0	0	0	54
68	TRIGO SAS / BRUNSTATT	498	158	22,8	22,8	22,8	22,8	44	0	0	22,8
68	SHARP MANUFACTURING FRANCE / SOULTZ	181	159	8	26	26	44	55	0	0	0
69	SAVELYS / BRON	585	448	297	94	19	8	30	0	0	0
69	FEU VERT SUD / ECULLY	584	165	5	8	106	26	20	0	0	0
72	DAHER AEROSPACE / LUCEAU	127	103	23	39	20,5	20,5	0	0	0	0
73	ALSTOM GRID ex AREVA T&D / AIX LES BAINS	793	572	79	263	124	0	106	0	0	0
75	SAFRAN / PARIS 15eme	711	409	31,5	12	64	3,5	285	13	0	0
76	FAURECIA JAT SIEMAR / SANDOUVILLE	149	126	27	99	0	0	0	0	0	0
78	ACIERIES & LAMINOIRS ALPA/ GARGENVILLE	253	185	34	54	28	33	36	0	0	0
78	MONDIAL PARE-BRISE / MONTESSON	48	7	7	0	0	0	0	0	0	0
78	CNIM / VELIZY VILLACOUBLAY	67	62	23	0	18	0	21	0	0	0
88	ASTEEL FLASH / CLEURIE	118	103	52	1	24	0	26	0	0	0
89	SMPE ex VALLOUREC E / ST FLORENTIN	266	189	87	38	18	19	27	0	0	0
91	MINIMAX FRANCE / LISSES	87	34	34	0	0	0	0	0	0	0
92	SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY/RUEIL MALMAISON	177	128	8	0	48	0	72	0	0	0
92	mitsubishi / NANTERRE	82	35	35	0	0	0	0	0	0	0
92	IBM / BOIS COLOMBES	6152	2783	76	325	493,48	182,52	413	1131	0	162
92	LEASEPLAN / RUEIL	465	290	145	0	0	0	145	0	0	0
92	KONE / VILLENEUVE LA GARENNE	1331	1076	513	244	0	0	319	0	0	0
92	VEMSI VEOLIA ENVIRONNEMENT / NANTERRE	220	152	24	55	10	4	0	0	0	59
94	DFV AIR LIQUIDE VITRY S/SEINE	192	127	30	59	8,25	2,75	27	0	0	0
94	ALKAN / VALENTON	140	135	23	72	0	0	40	0	0	0
94	RENAULT CHOISY LE ROI	401	349	112	101	36	0	100	0	0	0
95	BLANC AERO IND / ST OUEN L AUMONE	443	332	129	203	0	0	0	0	0	0
95	LEAR CORPORATION SEATING/CERGY PONTOISE	363	341	116	10,9	92	10,9	32	10,9	38	30

élections professionnelles

de l'année dans ce numéro.
réalisent un excellent travail de terrain.

Délégués du personnel

Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	UNSA	SUD	DIV
546	438	287	0	151	0	0	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
321	276	42	71	98	0	65	0	0	0
324	180	31	125	24	0	0	0	0	0
582	463	200	146	52	0	0	0	0	65
498	164	24,4	24,4	24,4	24,4	42	0	0	24,4
181	159	12	25,5	25,5	41	55	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
711	413	27,9	22	62	3,1	277	21	0	0
149	129	21	108	0	0	0	0	0	0
253	184	39	47	30	37	31	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
67	59	26	0	9	0	24	0	0	0
118	101	77	3	21	0	0	0	0	0
266	186	68	44	27	21	26	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
177	129	15	0	35	0	79	0	0	0
82	35	35	0	0	0	0	0	0	0
6152	2755	91	348	629	166	425	946	0	150
465	288	144	0	0	0	144	0	0	0
1331	1072	507	243	0	0	322	0	0	0
249	185	36	60	12	12	0	0	0	65
192	126	25	67	0	0	34	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
401	348	104	111	36	0	97	0	0	0
443	333	128	205	0	0	0	0	0	0
363	341	99	12,3	86	12,3	51	12,3	39	29

N.C. : Non communiqué

Ce
mensuel
est le
vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de
la Métallurgie,

“FO Métaux
LE JOURNAL”

est le magazine de tous ses syndicats et de
tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse
efficacement son rôle de lien et
de reflet de l'actualité, n'hésitez
pas à prendre contact avec la
rédaction dès qu'un événement
le justifie.

Informez-nous des conflits qui
surviennent dans votre entrepri-
se et des accords qui y sont
signés. Cela donne des élé-
ments de comparaison et rend
service à d'autres syndicats,
engagés eux aussi dans
des discussions.

Faites-nous part de vos expé-
riences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le
journal, appelez la Fédération:

Tél. 01 53 94 54 27

Fax 01 45 83 78 87

FO progresse lors des élections professionnelles des DUP

La Fédération FO de la Métallurgie participe également aux élections professionnelles dans les entreprises de moins de 200 salariés. Dans les petites structures aussi, les militants travaillent à faire grandir Force Ouvrière.

Délégation unique du personnel

DPT	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	UNSA	SUD	DIV
45	TROUILLET / NEUVILLE AUX BOIS	10	4	4	0	0	0	0	0	0	0
45	STERIS SURGICAL TECHNOLOGIES / SARAN	79	56	26	0	0	30	0	0	0	0
51	JAEGER CONNECTEURS STE MENEHOULD	74	47	27	0	0	7	13	0	0	0
52	FONDERIES / ST DIZIER	32	26	23	3	0	0	0	0	0	0
52	ARCELOR MITTAL / MANOIS	65	49	19	10	20	0	0	0	0	0
54	GORCY LA ROCHE / MONTIGNY SUR CHIERS	48	38	34	0	4	0	0	0	0	0
57	ACCES LOCATIONS SAS / ST AVOLD	20	16	16	0	0	0	0	0	0	0
57	MESURA / FORBACH	62	41	21	20	0	0	0	0	0	0
57	EMITEC FRANCE / LONGEVILLE LES SAINT	62	42	34	0	8	0	0	0	0	0
58	TRAPS / NEVERS	144	115	47	18	37	7	6	0	0	0
60	ELECTROLUX HPPB / SENLIS	62	42	21	0	0	21	0	0	0	0
60	PROFILAFROID BAILLEUL S/THERAIN	165	107	32	75	0	0	0	0	0	0
62	APERAM ex UGINE & ALZ / ISBERGUES	106	89	56	0	33	0	0	0	0	0
66	NOBELCLAD EUROPE SA / RIVESALTES	54	42	28	3	0	11	0	0	0	0
67	ATERNO / GEISPOLSHHEIM-GARE	109	74	24	17	17	16	0	0	0	0
67	SINEU GRAFF / KOGENHEIM	59	18	8	0	10	0	0	0	0	0
67	ZIEMANN ENGHIEL / SARRE UNION	106	59	59	0	0	0	0	0	0	0
67	SECO EPB / BOUXWILLER	108	82	46	5	31	0	0	0	0	0
67	WANZL SAS / SELESTAT	114	85	15	0	70	0	0	0	0	0
67	JETLAQUE SAS / RHINAU	38	18	17	0	1	0	0	0	0	0
68	CFAI ALSACE / MULHOUSE	48	40	40	0	0	0	0	0	0	0
69	FEDERAL MOGUL / SAINT PRIEST	118	93	59	34	0	0	0	0	0	0
71	ABRASERVICE FRANCE / SAINT MARCEL	75	63	33	0	30	0	0	0	0	0
73	OPINEL / CHAMBERY	58	40	40	0	0	0	0	0	0	0
73	UES TRIALP VALESPACE / CHAMBERY	150	100	50	7	43	0	0	0	0	0
74	EMT 74 / BONNEVILLE	140	86	78	0	8	0	0	0	0	0
75	INTER PARKING SERVICES / PARIS	108	77	16	17	36	0	8	0	0	0
76	CFAI MESNIL ESNARD	166	106	35	71	0	0	0	0	0	0
80	FCI ELECTRIQUE SM CI / FRESSENEVILLE	31	27	17	10	0	0	0	0	0	0
81	LAHERA PRODUCTIONS / AIGUEFONDE	53	42	10	0	32	0	0	0	0	0
85	LA LUCONNAISE DE MONTAGE / LUCON	18	11	11	0	0	0	0	0	0	0
88	SOFRAGRAF VAGNEY SAINT AME	135	106	57	0	19	0	30	0	0	0
88	EUROCABLE / PLAINFAING	62	45	20	25	0	0	0	0	0	0
88	KONICA MINOLTA / ELOYES	54	44	35	0	0	9	0	0	0	0
90	VMC PECHE RAPALA / MORVILLARS	120	57	47	10	0	0	0	0	0	0

Le travailleur de nuit

Justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale, le recours au travail de nuit doit rester exceptionnel (L 3122-32 CT). Cependant, utiliser le travail de nuit ne doit pas se faire au détriment des salariés : des impératifs de protection en matière de santé et de sécurité des travailleurs sont à prendre en compte. Entre nécessité et protection, le législateur a dû encadrer le régime du travailleur de nuit. Faisons le point sur ce régime particulier.

Qu'est ce que le travail de nuit ?

Selon l'article L 3122-29 CT, tout travail entre 21 h et 6 h est considéré comme travail de nuit. Une autre période de neuf heures consécutives, comprise entre 21 h et 7 h incluant, en tout état de cause, l'intervalle compris entre 24 h et 5 h, peut être substituée à la période mentionnée précédemment par une convention ou un accord collectif de travail étendu ou un accord d'entreprise ou d'établissement. A défaut d'accord et lorsque les caractéristiques particulières de l'activité de l'entreprise le justifient, cette substitution peut être autorisée par l'inspecteur du travail après consultation des délégués syndicaux et avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel s'il en existe.

A partir de quel moment qualifie-t-on un salarié de travailleur de nuit ?

Un salarié est qualifié de travailleur de nuit quand il répond aux dispositions de l'article L3122-31CT :

- soit il accomplit, au moins deux fois par semaine, selon son horaire de travail habituel, au moins 3 h de son temps de travail quotidien durant la période définie à l'article L. 3122-29 CT;
- soit il accomplit, au cours d'une période de référence, un nombre minimal d'heures de travail de nuit au sens de ces mêmes articles (le nombre minimal d'heures de nuit et la période de référence sont fixés par convention ou accord collectif de travail étendu ou, à défaut, par décret en Conseil d'Etat pris après consultation des organisations représentatives au niveau national des employeurs et des salariés : actuellement 270h sur 12 mois consécutifs).

Quand un accord collectif, conclu en application de la loi, définit le travailleur de nuit comme celui accomplissant au moins 270h de travail effectif durant la période comprise entre 21h et 6h sur une année civile (compte tenu des absences et congés divers du salariés, notamment l'exercice du crédit d'heures des représentants du personnel), c'est l'horaire programmé qu'il faut prendre en compte et non les heures effectivement réalisées (cass. soc. 07/03/01, n°10-21.744).

Comment met-on en place le travail de nuit ?

Le travail de nuit peut être mis en place par accord collectif (convention collective ou accord collectif de branche étendu ou accord d'entreprise ou d'établissement) ou par autorisation de l'inspecteur du travail. Dans tous les cas, le comité d'entreprise (à défaut, les délégués du personnel) doit être consulté sur la mise en place ou l'extension du travail de nuit (L 2323-27 CT). Il en est de même pour le CHSCT (L 4612-8 CT) et le médecin du travail (L 3122-38).

L'accord collectif doit contenir la justification du recours au travail de nuit ainsi que : les types d'emploi susceptibles d'être concernés par le travail de nuit ; une contrepartie sous forme de repos compensateur et, le cas échéant, sous forme de compensation salariale ; des mesures destinées à améliorer les conditions de travail des salariés ; des mesures destinées à faciliter l'articulation de leur activité professionnelle nocturne avec l'exercice de responsabilités familiales et sociales, concernant notamment les moyens de transport ; des mesures destinées à assurer l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, notamment par l'accès à la formation et l'organisation des temps de pause.

A défaut d'accord collectif, l'autorisation de recourir au travail de nuit peut être donnée par l'inspecteur du travail. L'employeur doit alors justifier que certaines conditions sont remplies (consultation IRP, tentative de négociation, consultation médecin du travail, etc). L'inspecteur a 30 jours pour répondre à compter de la réception de la demande.

Quelles sont les contreparties accordées aux travailleurs de nuit ?

Deux types de compensation existent et doivent être mentionnées dans la convention collective ou l'accord collectif étendu, ou dans l'accord d'entreprise :

- une compensation en repos compensateur : c'est la seule contrepartie obligatoire. Le repos doit être intégralement rémunéré. Si l'horaire d'un travailleur de nuit est inférieur

à l'horaire collectif pratiqué dans l'entreprise, cet écart ne peut être assimilé à une compensation en repos que s'il est intégralement rémunéré (circulaire DRT n°2002-09, 05/05/02),

- une compensation d'ordre salarial : elle est facultative et ne peut se substituer au repos compensateur. Il peut être prévu de ne rémunérer qu'une partie des heures de travail de nuit.

Quelles sont les obligations de l'employeur envers les travailleurs de nuit ?


Les travailleurs de nuit bénéficient d'une surveillance médicale renforcée. Si le travail de nuit est incompatible avec des obligations familiales impérieuses, le salarié peut refuser le passage au travail de nuit sans que son refus constitue une faute ou un refus de licenciement. Attention tout de même : le passage d'un horaire de jour à un horaire de nuit, et vice-versa, constitue une modification du contrat de travail qui ne peut se faire sans l'accord du salarié. Si les salariés de nuit souhaitent reprendre un poste de jour, ils sont prioritaires.

Le travail de nuit dans la métallurgie :

Le travail de nuit dans la métallurgie est régi par l'accord du 3 janvier 2002. Le travailleur de nuit est défini comme celui qui :

- soit accomplit, au moins 2 fois chaque semaine travaillée de l'année, au moins 3h de travail effectif au cours de la plage horaire 21h - 6h,
- soit effectue sur une période quelconque de 12 mois consécutifs, au moins 320h de travail effectif au cours de la plage horaire 21h - 6h.

En termes de contrepartie, les salariés qui travaillent de nuit bénéficient d'un repos compensateur égal à une réduction de 20 minutes hebdomadaires de travail effectif, ou deux postes de nuit par an. Sous certaines conditions, ils bénéficient d'une majoration de salaire de 15% du minimum conventionnel. Quant aux salariés qui travaillent exceptionnellement de nuit sans remplir les conditions énoncées ci-dessus, certaines conventions territoriales prévoient des compensations financières.

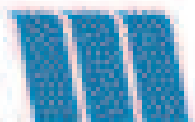


Composez avec nous
votre protection sociale

RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE - ACTION SOCIALE

Chaque jour, les équipes du Groupe Mornay se mobilisent pour accompagner les particuliers, toutes leurs attentes et leurs besoins. Nous mettons à leur disposition une gamme de garanties modulables et innovantes : décès, incapacité, dépendance, complémentaires santé, épargne salariale et retraite... Pour composer ensemble la protection sociale d'aujourd'hui et de demain. LE GROUPE MORNAY À L'ÉCOUTE DES PARTENAIRES SOCIAUX.

Contact : 01 40 02 83 32 - www.groupe-mornay.com



GROUPE
MORNAY